

fournisseurs d'information et agents de mise en oeuvre d'une grande part de cette campagne. En l'absence d'une concertation réelle entre tous les intervenants, soit le Secrétariat, les Etats et les ONG, la campagne risque de ne produire que des documents anodins, sans grande portée sur la promotion des idéaux qui sont à la base même de cette initiative.

Nous sommes à la fois impressionnés et déçus par la documentation produite aux fins de discussion sur les activités d'information publique. Nous sommes, bien sûr, impressionnés par le nombre des activités énumérées et l'ampleur des programmes de bourses, séminaires et publications entrepris au cours de l'année qui vient de s'écouler. Personne ne peut mettre en doute l'envergure mondiale des efforts des Nations Unies, ni le raffinement croissant des méthodes de diffusion de l'information du Centre des droits de l'homme. Par ailleurs, nous constatons que presque aucun effort n'a été fait pour relier les activités de la Campagne aux buts et objectifs pour lesquels elle a été mise sur pied, soit disséminer cette documentation au delà du public restreint des élites informées pour rejoindre surtout les communautés de base, c'est-à-dire les individus, les groupes et les organismes qui doivent connaître leurs droits pour les exercer.

A peine plus de huit pages du document E/CN.4/1989/21 sont consacrées aux projets futurs. Or, la nécessité d'établir des priorités constitue certainement une question primordiale. Ces priorités sont de deux ordres : d'abord, nous devrions mettre l'accent sur les publications qui sont utiles et aisées à produire, plutôt que sur la reproduction coûteuse de documents existants, tels que les circulaires d'information et les bulletins. De